



*A*thénée *J*oseph *B*racops

Anderlecht, le 11 juin 2021

AVIS n° 23

***Au responsable légal de l'élève mineur,
A l'élève majeur.***

Objet : planification et dispositions de fin d'année

La fin de l'année scolaire est proche.
Nous espérons que tout se passera au mieux pour vous tous.

Nous reprenons ci-dessous, pour votre facilité, le planning des différentes activités de fin d'année.

Mardi 22 juin :

☞ Cours suspendus pour toutes les classes

Mercredi 23 juin :

- ☞ Cours suspendus pour toutes les classes
- ☞ Pour les 3^e années : remise des « bons » reprenant les résultats de délibération (voir horaire page 5)
- ☞ Pour les 4CM – 4CS – 4SE1 – 4SC2 – 4SC3 – 4SC4 : remise des « bons » reprenant les résultats de délibération (voir horaire page 5)
- ☞ Pour les 5 CS – 5 SC1 – 5SC3 – 5SM1 – 5SM2 : remise des « bons » reprenant les résultats de délibération (voir horaire page 5)

Jeudi 24 juin :

- ☞ Cours suspendus pour toutes les classes
- ☞ Pour les 1^e années C : remise des « bons » reprenant les résultats de délibération (voir horaire page 5)
- ☞ Pour les 4SC1 – 4SC5 – 4SC6 – 4SE2 : remise des « bons » reprenant les résultats de délibération (voir horaire page 5)
- ☞ Pour les 5 CG – 5 CM – 5LM – 5SC2 – 5SE1 – 5SE2 : remise des « bons » reprenant les résultats de délibération (voir horaire page 5)

Vendredi 25 juin :

- ☞ Cours suspendus pour toutes les classes
- ☞ Pour les 2^e années C : remise des « bons » reprenant les résultats de délibération (voir horaire page 5)
- ☞ Pour les 2^e années S : remise des « bons » reprenant les résultats de délibération (voir horaire page 5)
- ☞ Pour les 6^e années : remise des « bons » reprenant les résultats de délibération (voir horaire page 5)

Lundi 28 juin :

↪ distribution des bulletins selon l'horaire suivant :

A 09h00					
Entrée Procession / Sortie Bertaux			Entrée Procession / Sortie Bertaux		
Classe	Local	Titulaire	Classe	Local	Titulaire
2 C1 / S1	R11	REKLAOUI	6 CG/CL/CM/LM1	118	ILIADIS
2 C2 / S2	R12	HAEKENS	6 LM2	119	CALVAGNA
2 C3 / S3	R13	DEVAUX	6 SC1	120	OULED Najate
2 C4 / S4	R14	FIRINU	6 SC2	121	MERTENS
2 C5 / S5	108	MABEYT	6 SM	218	GONZALEZ
2 C6 / S6	109	LEFEVRE	6 CS / SE2	219	MICHAUX
2 C7 / S7	110	COBBAERT	6 SE1	221	SAYGIN

A 10h00					
Entrée Procession / Sortie Bertaux			Entrée Procession / Sortie Bertaux		
Classe	Local	Titulaire	Classe	Local	Titulaire
1 C1	101	NICOLAI	5 CG / SE1	118	MARTINAGE
1 C2	102	LABY	5 SE2	119	EBENIAICH
1 C3	103	WF + CHJ	5 CM / LM	120	RYCKEBOER
1 C4	104	KANDEMIR	5 CS / SC1	121	MELEN
1 C5	201	TASCHETTA	5 SC2	218	DEMOL
1 C6	202	EL BOUJDDAINI	5 SC3 / SM1	219	DEVEN
1 C7	203	BEN MANSOUR	5 SM2	221	EL YOUSSEFI

A 11h00					
Entrée Procession / Sortie Bertaux			Entrée Procession / Sortie Bertaux		
Classe	Local	Titulaire	Classe	Local	Titulaire
3 CS	R11	BOEY	4 CM	R19	MPOULI
3 CG / CM / SE1	R12	GARTI	4 CS	R20	LORENT + TORFS
3 SE2	R13	SWAELENS	4 SE1	R21	NJIKI
3 SE3	R14	BEDRAOUI + SEL	4 SE2 / SC1	R22	GEMIS
3 SC1	108	AKMAN	4 SC2	113	PEREZ
3 SC2	109	SOHET	4 SC3	114	DE CLERCK
3 SC3	110	DEMIRPOLAT	4 SC4	115	LARCY
3 SC4	111	ALVES	4 SC5	116	COCK + SAUCEZ
3 SC5	206	LONCOUR	4 SC6	121	OULED Ibrahim
3 SC6	208	OPDENBERG			
3 SC7	209	CILIBERTI			

↪ **Les élèves seront présents à l'Athénée UNIQUEMENT pendant la période prévue pour la remise des bulletins.****Ils devront avoir une tenue vestimentaire correcte (voir ROI et CC).****Les élèves arrivant en retard devront venir retirer leurs bulletins et documents auprès de Madame Van Elewyck (R03) ou de Monsieur Barideau (R18).****L'entrée des élèves se fera par la rue de la Procession et la sortie des classes se fera par l'avenue Bertaux (cf. supra).**

↵ **À 13h00** : proclamation et remise des prix pour les rhétos (dans la cour de récréation ou dans le préau suivant le temps).

ATTENTION ! En raison des mesures sanitaires dues au COVID-19, seuls les élèves de rhétos pourront participer à la proclamation et à la remise des prix (ni parent ni ami ne seront acceptés dans l'enceinte de l'établissement).

↵ **entre 13h30 et 16h00 :**

conciliation (procédure interne de recours) → dépôt de la lettre comportant la motivation précise (contenant un fait nouveau) contestant la décision du conseil de classe dans le cadre de la procédure interne de recours. **IMPORTANT ! voir pages 3 et 4 !**

Mardi 29 juin :

↵ cours suspendus pour toutes les classes

↵ **entre 08h00 et 12h30 ou entre 13h30 et 16h00 :**

conciliation (procédure interne de recours) → dépôt de la lettre comportant la motivation précise (contenant un fait nouveau) contestant la décision du conseil de classe dans le cadre de la procédure interne de recours. **IMPORTANT ! voir pages 3 et 4 !**

Mercredi 30 juin :

↵ cours suspendus pour toutes les classes

RAPPEL !

Procédure de recours contre les décisions des Conseils de classe

Session de juin 2021 : procédure de conciliation interne

Conformément au Décret du 24 juillet 1997 tel que modifié définissant les missions prioritaires de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire et organisant les structures propres à les atteindre, en son article 96, une procédure interne de conciliation est prévue suite à une contestation à propos des décisions des Conseils de classe.

Exceptionnellement, cette année scolaire-ci, les modalités d'introduction d'une demande de conciliation interne sont quelque peu modifiées.

Vous devrez introduire cette demande en complétant un formulaire qui vous sera fourni en même temps que le bulletin.

Une fois ce formulaire complété, vous devrez le déposer sous enveloppe fermée secrétariat de Direction de l'Athénée (local 107), en indiquant sur l'enveloppe les nom et prénom de l'élève ainsi que sa classe.

Le secrétariat de Direction sera accessible pour les dépôts des recours internes le lundi 28/06 de 13h30 à 16h, ou bien le mardi 29/06 entre 8h et 12h30 ou entre 13h30 et 16h.

*Le dépôt de ce formulaire doit se faire **AU PLUS TARD le mardi 29 juin 2021 à 16h.***

*La notification de la décision du recours interne et sa motivation vous seront remises **le 01 juillet 2021 entre 09h et 12h** en mains propres au représentant légal de l'élève mineur ou à l'élève majeur par Madame Van Elewyck (R03) ou Monsieur Barideau (R18).*

IMPORTANT !

- ✉ Toute demande de procédure interne doit être introduite via le dépôt d'une lettre de motivation rédigée et signée :
Pour l'élève mineur : par son représentant légal ;
Pour l'élève majeur : par lui-même.
- ✉ La demande de conciliation interne doit comporter **une motivation précise (concernant un fait nouveau) contestant la décision du Conseil de classe**
- ✉ En cas de recours externe, le Conseil de recours ne peut que remplacer la décision du conseil de classe par une autre décision (réussite avec ou sans restriction). En aucun cas, il ne peut accorder à un élève le droit de présenter une 2^{ème} session.
- ✉ Le Conseil de recours n'est compétent que pour les décisions finales des Conseils de classe !

Session de juin 2021 : introduction d'un recours externe

Le recours externe répond à une procédure bien particulière qu'il faut impérativement respecter.

Pour autant que la procédure interne de conciliation ait été menée, le recours externe doit être introduit par l'élève majeur ou son représentant légal s'il est mineur, par courrier recommandé, **jusqu'au 10 juillet 2021**, à l'adresse suivante :

Direction générale de l'Enseignement obligatoire
Conseil de recours contre les décisions des conseils de classe de
l'enseignement secondaire – Enseignement de caractère non confessionnel
Bureau 1F140
Rue Adolphe Lavallée, 1
1080 BRUXELLES

La lettre recommandée comprendra la motivation précise de la contestation, ainsi que toute pièce relative au seul élève concerné et de nature à éclairer le Conseil de recours.

Le recours ne peut comprendre des pièces relatives aux décisions du Conseil de classe portant sur d'autres élèves.

Copie des pièces délivrées par l'école au cours et à l'issue de la procédure interne sera jointe.

L'élève ou les parents adresseront au Chef d'établissement, le même jour et par envoi recommandé, une copie de leur lettre au Conseil de recours externe.

Il est à noter que :

- La procédure de recours externe n'est prévue **QUE** pour contester les attestations de réussite partielle/restrictive (AOB) ou d'échec (AOC).
- Le Conseil de recours peut remplacer la décision du Conseil de classe par une décision de réussite avec ou sans restriction.
- Intenter un recours externe ne sert donc pas à obtenir des examens de repêchage.
- Le Conseil de recours ne peut pas demander à un établissement scolaire d'accorder à un élève des examens de repêchage.

Remise des « bons » aux élèves : les mercredi 23, jeudi 24 et vendredi 25 juin 2021

Pour les 1^e, 2^e et 3^e années, l'entrée et la sortie se feront par la rue de la Procession.

Pour les 4^e, 5^e et 6^e années, l'entrée et la sortie se feront par l'avenue Bertaux.

Les élèves viennent à l'heure prévue (ni avant, ni après).

Ils récupèrent le petit feuillet (qui n'est nullement un document officiel ; il est remis à titre informatif) et quitteront **immédiatement** l'école.

Aucun débordement, aucune perturbation du voisinage ou du quartier ne seront tolérés.

<u>MERCREDI 23 JUIN 2021</u>	
<u>Entrée « Procession » :</u> <u>Local R04</u>	
09h00	3 CS
09h30	3 CG / CM / SE1
10h00	3 SE2
10h30	3 SE3
11h00	3 SC1
11h30	3 SC2
12h00	3 SC3
12h30	3 SC4
13h00	3 SC5
13h30	3 SC6
14h00	3 SC7

<u>VENDREDI 25 JUIN 2021</u>	
<u>Entrée « Procession » :</u> <u>Local R04</u>	
09h20	2 C1 / S1
10h00	2 C2 / S2
10h40	2 C3 / S3
11h20	2 C4 / S4
12h00	2 C5 / S5
12h40	2 C6 / S6
13h20	2 C7 / S7

<u>MERCREDI 23 JUIN 2021</u>	
<u>Entrée « Bertaux » :</u> <u>Local R20</u>	
09h20	4 CM
10h00	4 CS
10h40	4 SE1
11h20	4 SC2
12h00	4 SC3
12h40	4 SC4
13h20	5 CS / SC1
14h30	5 SC3 / SM1
14h30	5 SM2

<u>JEUDI 24 JUIN 2021</u>	
<u>Entrée « Bertaux » :</u> <u>Local R20</u>	
09h00	4 SE2 / SC1
09h30	4 SC5
10h00	4 SC6
10h30	5 CG / SE1
11h00	5 SE2
11h30	5 CM / LM
12h00	5 SC2

<u>VENDREDI 25 JUIN 2021</u>	
<u>Entrée « Bertaux » :</u> <u>Local R20</u>	
09h20	6 CG/CL/CM/LM1
10h00	6 LM2
10h40	6 SC1
11h20	6 SC2
12h00	6 SM
12h40	6 CS / SE2
13h20	6 SE1